



Déclaration Liminaire CDAS du 12 octobre 2026

Madame la Présidente,

Nous avons été heureux d'apprendre votre prise de fonction lors d'un appel téléphonique avec la correspondante sociale. Nous attendons la désignation officielle des représentants de l'Administration au comité départemental d'action sociale de la Vienne.

La CGT Finances Publiques 86 espère pouvoir effectuer un travail de qualité, avec la nouvelle présidence, notamment au travers de la réception des documents, liés à l'ordre du jour, avec la convocation de l'instance dans un délai raisonnable pour étude qualitative.

Ce dernier CDAS de 2026 est pour nous l'occasion de revenir sur les fondamentaux de nos revendications et notre souci constant de préserver le budget de l'action sociale, clairement menacé aujourd'hui.

La CGT se permet un petit rappel historique : La notion de services sociaux a été reconnue au ministère des Finances en 1945 avec la création du Comité des services sociaux des Finances. Les événements de 1968 marquent un premier tournant de l'action sociale avec la création du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) puis celle des Conseils Départementaux d'Action Sociale (CDAS) en 1971, et l'harmonisation des moyens en personnel des délégations à partir de 1974.

L'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires, suivie du décret de janvier 2006, vont légitimer l'action sociale.

Le deuxième tournant s'opère en 1989 avec le conflit aux Finances, qui se traduit par d'importantes avancées, comme le doublement du budget de l'action sociale, un programme de réservation de 3 000 logements ou la mise en place du titre restaurant aux ministères de Bercy, les seuls à ce jour à en bénéficier.

Dans les mêmes périodes, d'autres ministères faisaient le choix d'avantages individuels. Aux ministères économiques et financiers, c'est le collectif qui a été mis en avant.

Si de 1989 à 2010, l'action sociale n'a cessé de progresser, lentement mais sûrement, elle est en continuelle régression : suppressions d'emplois dans les délégations, diminution des actions en faveur des agents, coupes budgétaires, diminution des moyens humains. Les réformes de toutes natures notamment la régionalisation, mettent en danger la structuration de l'action sociale et les prestations.

Le premier ministre annonce la nécessité de 54 milliards d'économie. Pourtant, le gouvernement ne proposera aucune hausse d'impôts en 2027 par rapport à 2026. L'injustice fiscale au profit des grandes entreprises, des gros héritiers et des plus riches va pouvoir perdurer.

- 211 milliards alloués chaque année aux entreprises sans contreparties, ni évaluation ni contrôle.
- 90 milliards de niches fiscales dont un tiers des créances bénéficie à 28 grands groupes.
- 80 à 100 milliards échappant tous les ans au budget de l'État du fait de l'évasion et de la fraude fiscale.
- 13 335 millionnaires n'ont pas payé d'impôts sur le revenu en 2024 grâce à l'optimisation fiscale.

- 98 milliards de dividendes distribués en 2024 par les 40 plus grosses entreprises françaises.
- 60 % du patrimoine est détenu par 10 % de la population.

Une entreprise de liquidation de l'action sociale est manifestement en cours

A la fois avec une baisse des crédits alloués aux politiques interministérielles d'action sociale de près de 19,5 millions d'euros par La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) .

Et par une baisse de 75 % des crédits alloués aux Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)

Au vu des annonces du Premier Ministre, l'effort va continuer à être prioritairement porté sur les dépenses de l'État, notamment sur l'action sociale, au travers :

- le financement des CESU garde d'enfants avec la suppression de la troisième tranche de revenus éligible.
- le financement des aides au maintien au domicile des retraité.es avec la suppression des trois dernières tranches de revenus les « plus élevés ».
- le financement de la restauration collective et plus particulièrement des Restaurants interministériels administratifs (RIA). Seuls les crédits alloués à leur mise aux normes imposée par la loi seront maintenus.
- diminution du nombre de jours de colonies
- problèmes d'acheminement pour les familles, dont le point de départ pour certains séjours n'est pas forcément la grande ville la plus proche.

La violence de cette diminution nous indigne: elle ne nous laisse aucun doute quant à la fin annoncée de cette instance interministérielle.

L'action sociale touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi qu'à leurs ayants-droit. Elle est une solution aux difficultés de tous ceux qui sont confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents. **C'est pourquoi la CGT Finances publiques 86 réitère sa demande d'instauration de prestations subventionnées par quotient familial.**

Madame la Présidente, comme vous le constatez, le contexte économique et social contribue à la paupérisation des agents publics. Dans ces conditions, plus que jamais, il appartient à l'action sociale de jouer son rôle.

Aussi, en matière de restauration, la CGT Finances 86 demande l'obtention :

- à défaut d'une restauration collective, une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (soit 12,20€ en 2026) ainsi qu'une participation de l'employeur à hauteur de 60% (soit 7,32€ en 2026).
- que la restauration collective soit accessible pour toutes et tous, actives, actifs et retraités.
- l'augmentation des aides permettant de diminuer le reste à charge des agents que ce soit pour la restauration collective.

La CGT Finances Publiques 86 exige que le ministère se donne les moyens de déployer une véritable politique sociale envers les agents et les retraités.

Pour La CGT Finances Publiques 86 Il est temps de mettre fin aux politiques marquées par la volonté de détruire tous les acquis sociaux. Il est temps de répondre à nos justes revendications